

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 26 mars 2010

Séance du 9 mars 2010

17 Reversement redevance à l'association pour la promotion et l'animation des marchés de Creil

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

Mme PORAS

Mme BARBETTE

Mme MAUPIN

M. NACHITE

M CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. LEMAIRE

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. BELMHAND

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. VARLET

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO.

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 38 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Abdelaziz RIFI SAIDI, conseiller municipal délégué, expose :

Redevance 2010

La redevance d'animation des marchés est perçue par la ville et reversée sous forme de subvention à « l'Association pour la promotion et l'animation des marchés de Creil » pour financer les campagnes de promotion et d'animation des marchés.

Il vous est proposé de verser à l'association pour la promotion et l'animation des marchés de Creil une subvention de 32.000 € pour l'année 2010. Celle-ci doit être versée conformément à la convention approuvée par la délibération du conseil Municipal du 24 septembre 2007, à savoir :

Fin avril : 30 % du crédit budgétaire de l'année en cours

Fin août : 30 % du crédit budgétaire de l'année en cours

Fin novembre : 30 % du crédit budgétaire de l'année en cours

Le solde : en fonction des recettes réellement encaissées, à la clôture de l'exercice

Redevance 2009 - solde

En 2009, le produit de la redevance d'animation des marchés s'est élevé à 30.708,60 €. Les acomptes versés, conformément à l'échéancier établi, sont d'un montant total de 28.800,00 €. Il vous est proposé de verser le solde dû à « l'Association pour la promotion et l'animation des marchés de Creil » pour la redevance d'animation encaissée au cours de l'année 2009 qui s'élève à 1.908,60 €.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission urbanisme, développement économique et urbanisme en date du 9 mars 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : de verser à l'association pour la promotion et l'animation des marchés de Creil une subvention de 32.000 € pour l'année 2010 et d'autoriser le versement d'acomptes pour l'année 2010 conformément au calendrier ci-dessus.

Article 2 : de reverser à l'association pour la promotion et l'animation des marchés de Creil le solde de cette redevance pour l'année 2009, soit la somme de 1.908,60 €.

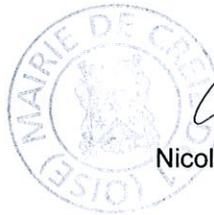
Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville (chapitre 65 – article 6574 sous fonction 91 DE).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **30 MARS 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Pour le maire et par délégation,
La Première Adjointe



Nicole CAPON



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 31.03.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

